



## diagonale Transactions fantômes sur l'action BNB

**A**priori, la question n'est pas si compliquée que cela. Y a-t-il eu, le 28 mars 2008, de grosses transactions sur l'action Banque nationale de Belgique (BNB) ?

Cette interrogation est venue l'an dernier à l'esprit d'enquêteurs de la police après avoir demandé et reçu de la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA) la copie d'un fichier informatique répertoriant les transactions sur le titre BNB. À l'origine, les agents de l'Office central de lutte contre la délinquance économique et financière cherchaient à comprendre de curieux mouvements de l'action de la Banque centrale (détenue à 50 % par l'Etat et pour le solde cotée en Bourse) et ce, suite à une plainte pour manipulation de cours déposée entre leurs mains par Jaak Van Der Gucht, un actionnaire persuadé que certains bafoient les règles de marché (*Le Soir* du 13 mars).

Quelle ne fut pas la surprise des enquêteurs de découvrir en date du 28 mars 2008 un volume de transaction hors Bourse de 30.073 actions. Le document associe le nom de Deutsche Bank AG à deux transactions pour un total de 30.003 titres (en deux paquets : 10.000 et 20.003), sans en préciser le statut : vendeur ou acheteur, pour compte de tiers ou pour compte propre ? Le fichier n'en dit rien. Reste cet impressionnant volume : 30.000 titres, c'est 7,5 % du capital de la BNB et même 15 % du capital coté. Bref, c'est énorme, incomparablement plus que le volume habituel. Mais quelles sont ces transactions record, survenues qui plus est trois jours avant l'assemblée générale de la BNB ? On n'en saura peut-être jamais rien.

Les données que la CBFA a transmises à l'autorité judiciaire lui viennent en effet de Trem (« transaction reporting exchange mechanism », plateforme d'échange mise en place début 2008 entre les régulateurs de la zone euro, où toutes les transac-

tions - en Bourse ou hors Bourse - sur tous les titres cotés sont censées être dûment répertoriées.

Le problème, dit-on à la CBFA, c'est que cela ne marche pas. Certains reportings ne sont pas fiables et sont, aujourd'hui encore, truffés d'erreurs. C'est le cas notamment avec Londres, où il n'est pas rare que des transactions soient comptées deux ou trois fois. Or, c'est de Londres que provient l'essentiel des données du fameux « listing ». Mais alors quoi, y a-t-il eu oui ou non 30.000 titres BNB échangés le 28 mars 2008 ? La CBFA fait savoir que non mais... n'en a pas la certitude et dit poursuivre ses recherches avec Londres.

Qu'en dit Deutsche Bank ? Après quatre jours, la banque a fini par nous répondre : « Confronté à des rumeurs concernant des transactions qui auraient lieu le 28 mars 2008 pour 20.003 et 10.000 actions BNB, le groupe a mené des vérifications à Londres, Francfort, Bruxelles et Paris et n'a rien trouvé qui soit de nature à confirmer ces transactions. Nous avons pris contact avec la CBFA qui nous a informé n'avoir pas trouvé de preuves que Deutsche Bank soit impliqué dans des transactions pour de tels volumes. Toutefois, nous ne nions pas qu'il y ait eu des transactions sur BNB. »

Résumons-nous : il y a eu du mouvement sur le titre BNB le 28 mars 2008 mais, quant à savoir dans quelles proportions, aucune autorité ne semble en mesure de pouvoir répondre. Vous avez dit transparence ? ■ PAUL GÉRARD

eux

## Bourse Transactions fantômes sur l'action BNB

**Y**a-t-il eu de massives transactions hors bourse sur l'action Banque nationale de Belgique fin mars 2008, comme le recense un fichier transmis en 2009 par la CBFA à des enquêteurs de la police judiciaire ?

Il semble plutôt que le fichier transmis soit truffé d'erreurs car basé sur des rapports de transactions très approximatifs en provenance de Londres.

Du coup, la CBFA a tenu dans l'incertitude l'an dernier, après plusieurs mois, sans parvenir à déterminer si les transactions réellement effectuées ce jour-là sur le titre BNB, dont la moitié du capital est cotée en bourse de Bruxelles.

PAUL GÉRARD

► P. 46 LES DÉTAILS